

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 13

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER
Procurations : Thierry MAZILLE à Bernard MICHON ; Sandrine GAYET à Coralie BOURDELAIN
Absents : Alain GUIMET ; Laurence LEROUX ;
Absent à la 1ère délibération : Jean-Marc BELLEVILLE puis présent pour les 3 suivantes.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 25/01/2019

Séance ouverte à 19 H

Monsieur le Maire expose la demande de questions diverses de Monsieur Lionel FIAT, à savoir :

« La communauté de communes du Grésivaudan dans le cadre de sa compétence Tourisme a lancé la réalisation d'un schéma des Activités de Pleine Nature pour la chaîne de Belledonne. Ce schéma concerne Revel et est donc en lien avec l'étude communale lancée en 2018 sur Freydières et La Pra par la mairie.

Est ce que tous les élus de Revel peuvent avoir accès aux informations relatives à ce schéma inter-communal concernant Revel?

Est ce qu'il est possible à tout élu de Revel de participer aux réunions à propos de ce schéma inter-communal pour ce qui concerne Revel?

Est ce qu'il est possible aux membres du groupe de l'étude communale sur Freydières / La Pra de participer aux réunions à propos de ce schéma inter-communal pour ce qui concerne Revel? »

A cela, Monsieur le Maire répond à M. Fiat qu'il conviendrait à l'avenir que les questions à mettre en questions diverses ne soient pas données le jour même mais quelques jours auparavant afin qu'on puisse y apporter des réponses précises.

Ce faisant, Monsieur le Maire répond à M. Fiat sur les questions posées :

Il y a bien un schéma des activités de pleine nature pour la chaîne de Belledonne prévu par la communauté de communes du Grésivaudan, mais pour le moment le bureau d'études n'a pas encore été choisi. Il le sera au mois de mars.

Ce sont les membres de la commission tourisme du Grésivaudan qui seront invités aux réunions ; pour Revel, M. Géromin représentera la commune, mais a priori les autres membres du conseil ne seront pas invités. Un compte rendu pourra être fait au fur et à mesure des actions menées. De ce fait les membres du groupe de l'étude communale sur Freydières/la Pra ne pourront donc pas participer à ces réunions communautaires. Néanmoins la commune sera avertie de l'avancée des projets et associée bien

évidemment. Rien ne pourra se faire sur le territoire communal sans l'accord du Conseil Municipal.

Il est ensuite procédé aux votes des délibérations prévues à l'ordre du jour :

n° délibération	objet de la délibération	VOTE	Adoption
1	DEMANDE D'AIDE A LA MISE EN OEUVRE D'OPERATIONS A FREYDIERES DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER	pour contre abstention NPPP	11 0 0 1
2	INDEMNITES ELUS	pour contre abstention NPPP	13 0 0 0
3	VENTE PARCELLE A159 LIEUDIT LA TOUR	pour contre abstention NPPP	12 0 0 1
4	PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE POUR LES VENTES FORESTIERES 2019	pour contre abstention NPPP	13 0 0 0

La séance est levée à 19 H 45

Secrétaire de séance,

